

PLAN
DÉPARTEMENTAL
D'ACTIONS
DE SÉCURITÉ
ROUTIÈRE
2023
ARIÈGE





Sommaire

Préambule

I- La situation départementale	6
1- L'organisation locale de la sécurité routière	6
1.a. Les missions de la sécurité routière	6
1.b. Les outils de la politique départementale de sécurité routière	
1.c. Instances de pilotage de la sécurité routière.	
2- L'accidentalité du département.	
3- Le réseau routier	
4- Le document général d'orientation 2023-2027	
4.a. Domaine « Amélioration de la connaissance »	
4.b. Domaine « Éducation – Sensibilisation – Formation – Information »	
II- Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2023	22
1- Le bilan du PDASR 2022	22
2- La procédure d'appel à projets	
2.a. Les porteurs de projets	
2.b. Le calendrier	
2.c. Les intervenants.	
3- Le budget prévisionnel 2023.	
4- Les moyens humains et matériels	25
4.a. Les moyens humains	
4.b. Les moyens matériels	
5- Les actions locales de sécurité routière pour l'année 2023	
III- La politique de communication	28
1- Communiquer sur la mise en œuvre du PDASR	28
2- Communication auprès des acteurs et du grand public	
3- Communication sur l'accidentologie départementale	
IV- L'évaluation des résultats	29
Ammayas	30

Préambule

Dans un contexte de hausse de l'accidentalité ces dernières années dans le département, et en particulier depuis 2018, une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux est indispensable pour réduire fortement le nombre de personnes tuées et gravement blessées sur nos routes.

C'est pourquoi, les efforts de chacun doivent être maintenus, voire renforcés tant en termes d'actions de prévention à mener auprès des divers usagers de la route que de contrôles et sanctions pour répondre aux 4 enjeux prioritaires du département, identifiés dans le DGO 2023-2027 : les conduites à risques, les deux-roues motorisés, les nouveaux modes de mobilité dite « douce » et le risque routier professionnel.

Le Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière (PDASR) établit annuellement un ensemble d'actions à mener tout au long de l'année sur les enjeux départementaux. A cet effet, l'ensemble des acteurs locaux est mobilisé au travers d'un appel à projets, pour porter des initiatives qui doivent permettre de toucher le plus grand nombre.

Une implication plus forte de l'Éducation Nationale dans la prévention à destination des plus jeunes, d'une part, et le développement d'actions vers le monde de l'entreprise pour sensibiliser les dirigeants et les salariés, d'autre part, sont des leviers importants dans la lutte contre l'insécurité routière.

Tous ensemble, services de l'État, établissements scolaires, collectivités, entreprises, milieu associatif..., nous devons rester mobilisés afin de sauver toujours plus de vies et d'éviter de nombreux drames.

Nous avons tous un rôle à jouer, que ce soit à titre individuel ou collectif, pour agir en faveur de la sécurité routière qui est l'affaire de tous car nous sommes tous touchés, tous concernés, tous responsables.

Foix, le 2 2 JUIN 2023

La préfète de l'Ariège

Sylvie FEUCHER

I-La situation départementale

1- L'organisation locale de la sécurité routière

1.a. Les missions de la sécurité routière

La mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière est placée sous la responsabilité de la préfète de l'Ariège. Elle s'appuie sur le **directeur de cabinet, chef de projet sécurité routière**, et la direction départementale des Territoires (DDT) dont la cellule éducation sécurité routière est en charge, notamment, de :

- ➤ la **coordination** pour mettre en œuvre, suivre et évaluer les documents cadres pour la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière et contribuer à l'amélioration de la connaissance.
- ➤ l'observatoire départemental de l'insécurité routière (ODIR) pour collecter, mettre en forme, interpréter et diffuser les données statistiques concernant l'insécurité routière. L'ODIR, pour recenser ces données, travaille en partenariat avec la préfecture, le parquet, les forces de l'ordre, les gestionnaires de voirie, le SDIS, le SAMU et la CARSAT,
- ➤ la gestion et le suivi du parc des radars automatiques.

Un chargé de mission deux-roues motorisés (ancien gendarme à la retraite) apporte un appui à la coordination pour le montage d'actions de prévention à l'attention des usagers de deux-roues. Un chargé de mission régional peut également venir en appui si besoin.

1.b. Les outils de la politique départementale de sécurité routière

Le **budget opérationnel 207** (BOP 207) est un budget régional spécifiquement dédié à la sécurité routière. Il est attribué afin d'appliquer et mettre en place les mesures de la politique nationale de lutte contre l'insécurité routière. Il permet l'animation des réseaux des chefs de projet, des coordinateurs, des observatoires de sécurité routière et des chargés de mission de Sécurité Routière (CMSR). Une enveloppe est attribuée à chaque département de la région afin de décliner localement des actions destinées à mettre en œuvre pour réduire l'accidentalité.

Le document général d'orientation (DGO) est un outil de programmation départemental qui définit les orientations d'actions de sécurité routière à mener sur une période de cinq ans. C'est également un outil de mobilisation des acteurs locaux autour de l'objectif de réduire le nombre d'accidents et en intervenant sur l'ensemble des facteurs contribuant à la lutte contre l'insécurité routière. L'élaboration du DGO 2023-2027 a été menée sur la fin 2022 et le début 2023, avec une forte mobilisation des acteurs locaux. Elle a permis d'identifier 4 majeurs pour le département et de définir 52 orientations d'actions, pour renforcer la lutte contre l'insécurité routière.

Afin de mener à bien ces objectifs, un plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) définit pour l'année le programme d'actions de prévention et le plan départemental de contrôles routiers (PDCR) fixe les orientations en matière de contrôle et sanction.

Le plan départemental d'actions de sécurité routière est un outil opérationnel qui regroupe l'ensemble des actions proposées par les partenaires locaux de la sécurité routière (services déconcentrés de l'État, les collectivités locales, les associations, le réseau des intervenants de sécurité routière (IDSR)...). Son objectif est de coordonner et d'œuvrer à la réalisation des actions de

prévention liées à la sécurité routière effectuées dans le département. Ces actions du PDASR se déclinent en deux catégories :

- > actions bénéficiant d'une aide financière suite à appel à projets,
- > actions bénéficiant d'un appui logistique ou humain, soit par le prêt de matériel, la mise à disposition d'intervenants départementaux de sécurité routière ou par la remise de supports.

Le plan départemental de contrôle routier définit périodiquement les orientations et priorités en matière de contrôles routiers effectués par les forces de l'ordre, en adéquation avec le DGO et l'accidentalité locale. Le PDCR coordonne la rationalisation et en optimisation des moyens matériel et humain des forces de l'ordre et la mise en œuvre de la réponse administrative et pénale.

1.c. Instances de pilotage de la sécurité routière

Pour le **PDASR**, le comité de pilotage, réuni 1 à 2 fois par an (en début d'année pour la validation du budget et des actions retenues pour l'année en cours / en fin d'année pour faire un bilan de l'année avant de lancer l'appel à projet pour l'année suivante) est présidé par le directeur de cabinet et est composé d'un représentant :

- > de la direction départementale des Territoires,
- ➤ de la direction départementale de la sécurité publique,
- ➤ de la gendarmerie nationale,
- > du service départemental d'incendie et de secours,
- > du conseil départemental,
- > de la direction interdépartementale des routes sud-ouest,
- > de la direction des services de l'éducation nationale,
- > de la délégation militaire départementale,
- > de la DREAL (chargé de mission de mission sécurité routière).

Pour le **PDCR**, réuni 1 fois par an (au printemps pour le bilan de l'année précédente et définir la stratégie pour l'année en cours), le comité de pilotage est présidé par le directeur de cabinet et est composé d'un représentant :

- > de la direction départementale des Territoires,
- > du tribunal de grande instance,
- > de la direction départementale de la sécurité publique,
- > de la gendarmerie nationale,
- > du conseil départemental,
- > de la direction interdépartementale des routes sud-ouest.

Un **comité de suivi des passages à niveau** est réuni tous les 2 ans, pour permettre un suivi de réalisation des diagnostics de sécurité et des travaux de sécurisation. Il est présidé par le directeur de cabinet et est composé d'un représentant :

- > de la direction départementale des Territoires,
- > du conseil départemental,
- ➤ de la direction interdépartementale des routes sud-ouest
- ➤ de la SNCF
- ➤ éventuellement du CEREMA

Certaines communes à enjeux peuvent être invitées à y assister. Dans tous les cas, les communes ayant sur leur territoire un ou des PN sont informées des décisions prises les concernant.

2- L'accidentalité du département

• Evolution du nombre d'accidents corporels, tués et blessés 2018-2022

Après une forte baisse des accidents corporels et des blessés en 2018, le nombre d'accidents et de blessés est en hausse régulière, passant respectivement de 90 à 157 accidents en 2022 et de 122 à 219 blessés en 2021 avec une légère baisse en 2022 (213 - chiffre provisoire).

Le nombre de tués était relativement stable entre 2018 et 2021 mais il est en hausse en 2022.

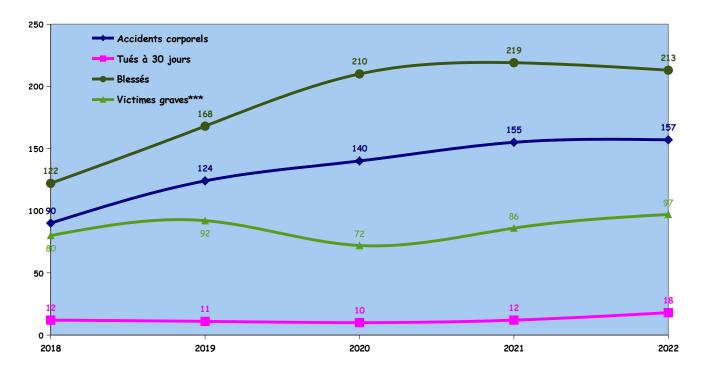
Comparés à la moyenne des dernières 5 années, en 2022, les accidents corporels, les tués et les blessés en 2022 sont en hausse de respectivement 18 %, 43 % et 14 %.

	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution 2022/2021	Évolution moyenne*
Accidents corporels	90	124	140	155	157	1%	18%
Tués à 30 jours	12	11	10	12	18	50%	43%
Blessés	122	168	210	219	213	-3%	14%
BH**	68	81	62	74	79	7%	9%
Victimes graves***	80	92	72	86	97	13%	14%

^{*} comparaison des chiffres 2022 provisoires par rapport à la moyenne des 5 années (2018-2022)

• Evolution des accidents corporels, tués et blessés pour la période 2018-2022

La tendance moyenne, pour la période 2018-2022, montre une hausse annuelle de 16,5 accidents corporels par an et de 23,3 blessés par an. En raison du forte augmentation de la mortalité en 2022, la tendance annuelle est de + 1,3 tués par an. Les victimes graves augmentent également de 2,8 par an.



^{**} BH : blessés hospitalisés

^{***} Victimes graves : tués + BH

• Accidentalité Occitanie - France métropolitaine (chiffres provisoires)

La région Occitanie enregistre en 2022, une baisse des accidents corporels (- 4 %) et des blessés (- 5%) par rapport à l'année précédente et une hausse des tués (+ 4 %).

La France métropolitaine enregistre également une baisse des indicateurs suivants : les accidents corporels (- 2 %) et les blessés (- 2 %). Toutefois, comme pour l'Occitanie, le nombre de tués est en hausse (+ 11 %).

Région Occitanie	Accidents	Tués à 30 jours	Blessés
Année 2021	3694	356	4776
Année 2022	3539	372	4533
Différence 2022/2021	-155	16	-243
Évolution 2022/2021	-4%	4%	-5%

France métropolitaine	Accidents	Tués à 30 jours	Blessés
Année 2021	53540	2944	67057
Année 2022	52495	3260	65700
Différence 2022/2021	-1 045	316	-1 357
Évolution 2022/2021	-2%	11%	-2%

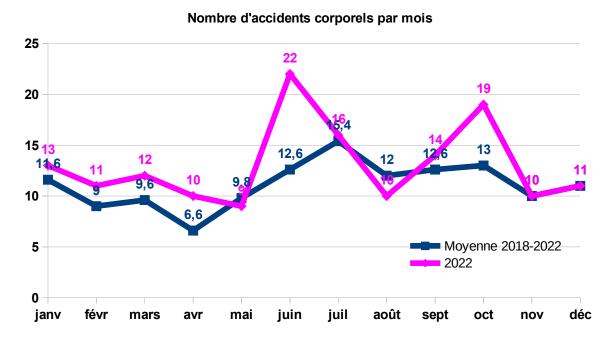
Les chiffres de l'accidentalité rapportés au nombre d'habitants placent l'Ariège au dernier rang avec 1025 accidents corporels et 117 tués par million d'habitants.

Département	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés	Pop.totale en milliers d'habitants	Accidents corporels par million d'habitants	Tués à 30 jours par million d'habitants
09-Ariège	157	18	213	153	1025	117
11-Aude	328	28	447	378	868	74
12-Aveyron	173	36	208	280	618	129
30-Gard	398	59	513	752	529	78
31-Haute-Garonne	608	48	753	1434	424	33
32-Gers	137	14	170	192	714	73
34-Hérault	559	60	748	1204	464	50
46-Lot	105	6	114	174	602	34
48-Lozère	72	7	90	77	940	91
65-Htes-Pyrénées	201	17	255	231	872	74
66-Pyr. orientales	412	32	532	484	852	66
81-Tarn	231	26	293	392	589	66
82-Tarn Garonne	158	21	197	263	601	80
Occitanie	3539	372	4533	6013	589	62
France Métropolitaine	52495	3260	65700	65447	802	50

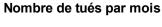
• Répartition des accidents par mois (période 2018-2022)

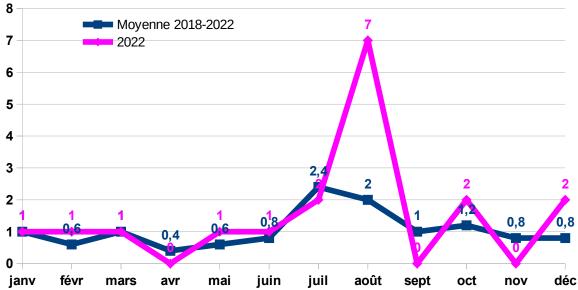
Au total, la période 2018-2022 compte 666 accidents corporels. Les mois les plus accidentogènes, en moyenne sur les 5 dernières années, sont les mois allant de juin à octobre avec une pointe en juillet (15,4). Le mois où sont recensés le moins d'accidents est celui d'avril (6,6)

En 2022, le nombre d'accidents varie de 9 pour le mois de mai à 22 pour le mois de juin.



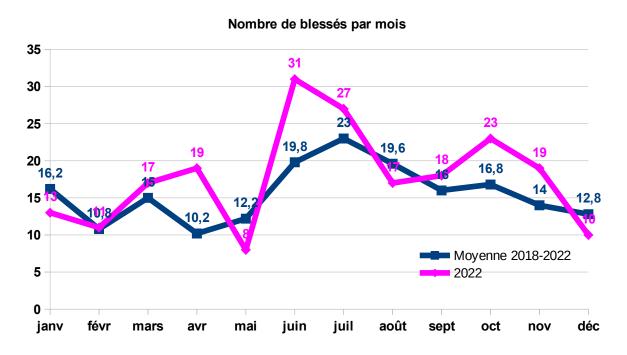
Le nombre moyen de tués varie de 0,4 pour le mois d'avril à 2,4 pour le mois de juillet. Toutefois, compte tenu des « petits » chiffres enregistrés en Ariège (63 tués répartis sur 5 ans), il n'est pas possible de tirer de conclusions concernant la saisonnalité pour les accidents mortels. En 2022, le mois d'août est le plus meurtrier avec 7 tués dont 6 dans un seul accident.





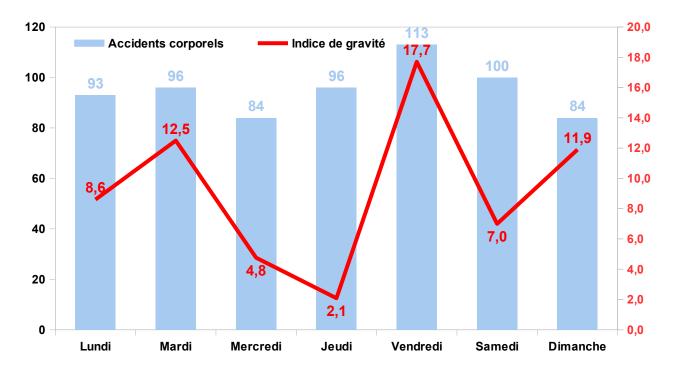
Durant la période 2018-2022, 932 blessés sont recensés. La répartition du nombre de blessés en moyenne par mois montre de fortes variations avec 10,2 blessés au mois d'avril pour le minimum et 23 blessés au mois de juillet pour le maximum.

En 2022, les mois de juin, juillet et octobre font apparaître un grand nombre de blessés.



• Répartition des accidents selon le jour (période 2018-2022)

Sur la période 2018-2022, la répartition des accidents par jour est relativement homogène (comprise entre 84 et 100), mis à part les vendredis sensiblement plus accidentogènes (113 accidents). L'indice de gravité (nombre de tués pour 100 accidents) est plus élevé les vendredis (17,7) et dans une moindre mesure mardis et les dimanches.

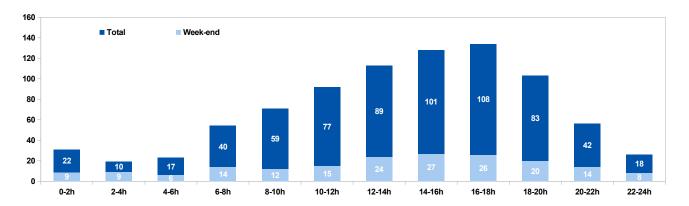


• Répartition des accidents selon l'heure (période 2018-2022)

Les créneaux horaires les plus accidentogènes se situent entre 14 h et 16 h (101 accidents) et entre 16 h et 18 h (108 accidents), soit 1/3 de la totalité des accidents corporels.

Le week-end, les créneaux horaires les plus accidentogènes se situent entre 12 h et 20 h.

1 accident sur 6 se produit la nuit entre 22 h et 8 h du matin (107 accidents corporels) dont 43 % (46) le week-end.



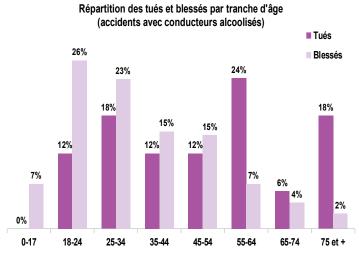
Accidents corporels avec conducteur alcoolisé connu (période 2017-2021)

Sur la période 2017-2021, 99 des 636 accidents, qui ont eu lieu sur les routes du département l'ont été avec un conducteur alcoolisé. Ces accidents avec présence d'alcool représentent près de 16 % de la totalité des accidents sur cette période. 13 accidents avec alcool ont provoqué le décès de 14 personnes. 158 personnes ont été blessées, dont 66 hospitalisées. Dans 83 % des accidents avec conducteur alcoolisé, le taux d'alcool mesuré était supérieur à 0,8 g/l.

92 % des accidents avec un conducteur alcoolisé se sont produits hors intersection et 61 % hors agglomération.

Sur les 13 accidents mortels, 85 % se sont déroulés de nuit et 47 % le week-end.

Conducteur en présence d'alcool	Nbre d'acc	%	Nbre d'acc mortels	Nbre de tués	Nbre total de blessés	Dont BH
En infraction	17	17 %	1	1	33	4
En délit	82	83 %	12	13	125	62



1/3 des tués et la moitié des blessés font partie des tranches d'âge allant de 18 à 34 ans. Les plus jeunes (moins de 25 ans) sont fortement touchés par les accidents avec alcool. Ils représentent 31% des victimes (tués et blessés). La tranche d'âge la plus concernée par la mortalité est celle des 55-64 ans (1/4 des tués). La part des tués chez les plus de 75 ans représente 18 %.

• Répartition des accidents par type de réseau (période 2018-2022)

Le réseau autoroutier ariégeois qui représente seulement 16 km (0,8 % de la totalité du réseau) affiche l'indice de gravité le plus élevé (33,3) avec 3 accidents, toutefois ces petits chiffres ne permettent pas de tirer des conclusions du ratio qui en découle. C'est sur le réseau départemental (2669 km) qu'ont eu lieu 70 % des accidents avec, cependant, une gravité moindre (6,7) que sur les autres catégories de routes. Dans notre département, environ 1 accident sur 12 est mortel.

2018-2022	Nombre accidents	%	IG
Autoroute	3	0,8	33,3
R.N.	94	13,9	12,8
R.D.	466	67,4	6,7
V.C. et autres	132	17,9	8,3
Totalité des accidents sur la période	666	100,0	8,1

Remarque ; un même accident peut être comptabilisé sur plusieurs réseaux (notamment en cas de localisation en intersection)

• Les 10 sections les plus meurtrières (période 2017-2021)

Sur la période 2017-2021, 10 personnes ont perdu la vie sur la RN 20 (16 % de la totalité des tués), dont 8 sur la section à partir du sud du tunnel de Foix. 2 des 10 sections les plus meurtrières sont d'ailleurs recensées sur cette portion sud de la RN 20.

Concernant le réseau départemental, 9 tués sont recensés sur la RD 117 dont 3 entre Foix et Saint-Girons et 2 entre Saint-Girons et la limite de la Haute-Garonne. 4 personnes ont été tuées sur la RD 119 et 2 sur la RD 919. Ces 10 sections représentent 36 % des tués sur le département (25).

Réseau	Section	Tués/ 10 km
RN20	Tarascon (giratoire Arignac) - Ax (giratoire RN20/D613)	2,31
RD119	Giratoire D119/625 – Pamiers giratoire entrée est	1,82
RD117	Lavelanet - St Paul-de-Jarrat (giratoire La Charmille)	1,52
RD117	Saint-Girons - Limite Haute-Garonne	
RN20	Pamiers nord - Foix tunnel (tête sud)	0,86
RD117	Foix – Castelnau-Durban	0,77
RD117	Limite Aude - Lavelanet	0,77
RN20	Foix tunnel (tête sud) – Tarascon (giratoire Arignac)	0,74
RD117	Castelnau-Durban - Saint-Girons	0,53
RD119	Pailhès – Foix (giratoire entrée nord)	0,53

• Les zones d'accumulation d'accidents corporels (ZAAC)

Le coût de l'insécurité routière est établi en prenant en compte les coûts marchands directs (frais médicaux, coûts matériels et frais généraux), les coûts marchands indirects (perte de productions futures, temporaires et potentielles de la descendance potentielle des accidentés) et les coûts non marchands fondés sur la jurisprudence des compagnies d'assurance (préjudice moral...).

Pour l'année 2021, les valeurs tutélaires de l'insécurité routière évoluent selon le PIB par habitant et s'élèvent à :

- > 3,575 millions d'euros pour une personne tuée,
- > 446 887 euros pour un blessé hospitalisé plus de 24 heures,
- > 17 875 euros pour un blessé léger,
- > 5 482 euros pour les dégâts matériels (accident matériel ou corporel).

En 2021, le coût de l'insécurité routière sur le département hors dégâts matériels est ainsi estimé à 78,5 millions d'euros (+ 27 % par rapport à l'année précédente).

Les zones d'accumulation d'accidents corporels (ZAAC) sont définies en Ariège comme une zone de 850 mètres continus comptabilisant au moins 4 accidents et ayant fait au moins 4 personnes tuées et/ou blessées hospitalisées.

Pour la période de 2014 à 2018**, 3 zones ressortent comme accidentogènes au lieu de 5 pour la période 2013 à 2017.

ZAAC	2014 - 2018*	Observations
RN 20 AX-LES-THERMES	13,6	PR 84+0259 au PR 85+0658 : 9 acc / 3 tués / 8 BH / 8 BL
RN 20 LASSUR	8,4	PR 48+0 au PR 68+477 : 4 acc / 2 tués / 4 BH / 1 BL
RD 117 LAVELANET	3,0	PR 12+326 au PR 13+0498 : 6 acc / 0 tué / 7 BH / 3 BL

^{*} estimation du coût de l'insécurité routière sur ces ZAAC en men millions d'euros selon les valeurs tutélaires 2018

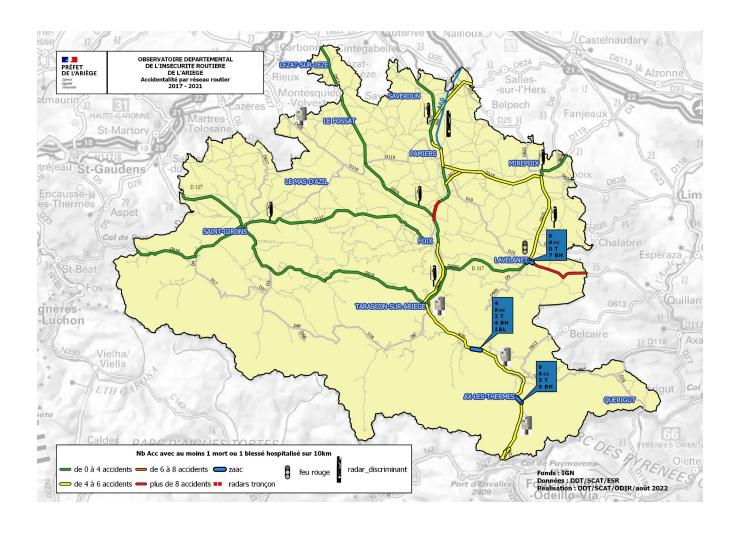
Entre 2014 et 2018, à l'instar de la période glissante précédente, la route nationale 20 cumule deux secteurs particulièrement accidentogènes, le premier sur la commune d'Ax-les-Thermes sur lequel 9 accidents se sont produits impliquant 19 victimes dont 3 tués et le second, qui constitue une nouvelle ZAAC, sur la commune de Lassur avec 4 accidents corporels, 7 victimes dont 2 tués. Le coût de l'insécurité routière correspondant à ces 2 zones, calculé sur la base des valeurs tutélaires 2018 est respectivement de 13,6 millions d'euros et 8,4 millions d'euros.

La ZAAC sur la route départementale 117, sur la commune de Lavelanet représente 6 accidents corporels avec 10 blessés, mais aucun tué, pour un coût global s'élevant à environ 3 millions d'euros.

Ainsi, sur les ZAAC telles que définies pour le département de l'Ariège, le coût de l'insécurité routière se chiffre à 25 millions d'euros (hors coûts des accidents uniquement matériels), soit un coût en diminution 11,2 millions d'euros par rapport à la période glissante précédente.

^{**} Le calcul des ZAAC 2015-2019, 2016-2020, 2017-2021 n'est actuellement pas possible avec le nouveau système d'analyse des accidents corporels TRAxy.

• Carte des réseaux selon leur accidentalité et des ZAAC



3- Le réseau routier

Le réseau routier départemental est constitué de 6 081 km répartis comme suit :

- ≥ 16 km d'autoroute (A 66),
- > 91 km de routes nationales (RN 20, 22 et 320),
- > 2 667 km de routes départementales,
- > 3 307 km de voies communales.

Comme indiqué dans la partie précédente, la carte de l'accidentalité par réseau, pour la période 2017-2021, fait apparaître un secteur classé en rouge où la densité d'accident est plus importante (secteur comprenant un nombre d'accidents avec au moins 1 tué ou 1 blessé hospitalisé supérieur à 8 sur 10 km):

> une section de la RD 117 entre Lavelanet et la limite de l'Aude.

Aucun secteur n'est classé en orange (secteur comprenant un nombre d'accidents avec au moins 1 tué ou 1 blessé hospitalisé compris entre 6 à 8 sur 10 km)

Les autres secteurs sont en jaune ou en vert (moins de 6 accidents avec au moins 1 tué ou 1 blessé hospitalisé sur 10 km).

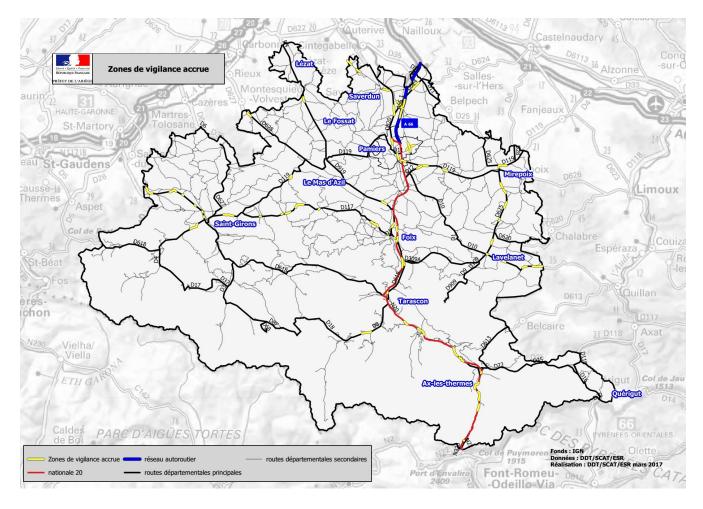
La RN 20 est très fréquentée en raison notamment, pour la partie sud, du lien économique avec l'Andorre. Le trafic moyen journalier annuel (en 2019) au niveau de la commune de Montgailhard, atteint les 20 000 véhicules/jour et au niveau de Les Cabannes presque 10 000 véhicules/jour. En période estivale, le trafic des véhicules augmente sensiblement (au niveau de Montgailhard en moyenne 25 000 véhicules/jour au mois d'août et au niveau de Les Cabannes environ 14 000 véhicules/jour). Celui des deux-roues motorisés n'échappe pas à la règle. Au sud d'Ax-les-Thermes, la configuration de cette route d'altitude, sinueuse et à forts dénivelés par endroit, n'offrant que très peu de visibilité pour permettre le dépassement, est de nature à favoriser le non-respect de la réglementation.

Il est donc important de porter une attention particulière pour ce qui concerne les contrôles sur cette portion de route.

En 2011, la DSR a demandé aux départements de définir des zones de vigilance accrue (ZVA) afin d'étendre l'information utile mise à disposition des usagers de la route, en alimentant les dispositifs d'aide à la conduite et à la navigation qui se généralisent dans les véhicules. En effet jusqu'alors, ces dispositifs ne signalaient que les zones où étaient implantés les radars.

En concertation avec les partenaires (gestionnaires de voirie et forces de l'ordre), 62 ZVA ont été recensées dans le département : 12 concernaient les sites avec radars automatiques, 5 les zones d'accumulation d'accidents corporels (ZAAC) connues à l'époque et 45 autres zones. Ces zones ont été identifiées selon des critères d'objectivation du risque routier (signalisation de danger, limitation de vitesse, accidentalité spécifique,...) et cartographiées.

Afin de consolider ce recensement avec les usagers de la route, ces ZVA ont été discutées et validées le 9 octobre 2012 en commission départementale de sécurité routière (commission composée de représentants de l'administration, de représentants d'élus départementaux et communaux, de représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives et de représentants des associations d'usagers).



Le travail effectué en 2011 et 2012 a servi de base pour répondre à une commande de la préfète, en 2016, de recenser les secteurs routiers dangereux du département afin d'en améliorer la sécurité. Les secteurs, ainsi identifiés en concertation avec les gestionnaires de voirie et les forces de l'ordre ont été présentés et discutés avec les partenaires en pôle départemental sécurité routière, dans l'objectif notamment, de déterminer les secteurs à sécuriser en priorité. Certains ont été traités (aménagement de giratoire, allongement de bretelle d'accès, changement de priorité, mise en place de systèmes de retenue, positionnement de radars pédagogiques, amélioration de la visibilité, renforcement de la signalisation...). D'autres font l'objet de projets d'aménagement. Des secteurs ont été traités suite à 2 accidents mortels, 1 suite à un accident corporel.

Le 1er juillet 2018, l'Etat, sur proposition du comité des experts du conseil national de sécurité routière, a fixé la vitesse maximale autorisée sur les routes, sans séparateur à 80 km/h, en cohérence avec leur niveau de sécurité. Un amendement de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) donne la possibilité aux présidents des conseils départementaux et aux préfets de soumettre une demande pour modifier la vitesse maximale sur les routes départementales et la porter à 90 km/h sous certaines conditions. En Ariège, aucune mesure de ce type n'a été prise. Un rapport du CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) de juillet 2020 démontre l'impact de la mesure sur la mortalité au niveau national. Ce document fait état d'une baisse de 12 % du nombre de tués sur le réseau considéré, réseau « hors autoroute » et « hors agglomération », par rapport au reste du réseau routier français (avec une estimation de l'erreur de 3,6 %).

4- Le document général d'orientation 2023-2027

Le document général d'orientation 2023-2027 pour la sécurité routière est le document de référence pour la politique de sécurité routière en Ariège. Il définit les priorités d'interventions pour les pouvoirs publics et pour l'ensemble des acteurs de la lutte contre l'insécurité routière.

Le document général d'orientation, fruit d'un travail collectif et concerté entre tous les partenaires de la sécurité routière (services de l'État, services du conseil départemental de l'Ariège et des collectivités territoriales, élus, associations œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ou partenaires, représentants d'entreprises et bénévoles) est en cours de signature par Sylvie Feucher, préfète de l'Ariège, Christine Téqui, présidente du conseil départemental de l'Ariège, Robert Meler, président de l'association des maires et élus de l'Ariège et Olivier Mouysset, procureur de la République.

Ce document précise notamment les **4 enjeux prioritaires** en matière de sécurité routière pour le département de l'Ariège :

- > les deux-roues motorisés,
- ➤ les **conduites à risques :** alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone principalement),
- ➤ les **nouveaux modes de mobilité dite** « **douce** » : vélo (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche,
- > le risque routier professionnel.

Les **52 orientations d'actions** relatives à ces enjeux sont déclinées annuellement en actions concrètes à mener dans le cadre notamment du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière, pour ce qui concerne les domaines « Amélioration de la connaissance », « Éducation – Sensibilisation – Formation – Information », « Infrastructure », « Contrôle-Sanction ».

4.a. Domaine « Amélioration de la connaissance »

• 7 orientations d'actions dont 3 communes aux 4 enjeux

Enjeux « les deux-roues motorisés », « les conduites à risques », « les nouveaux modes de mobilité dite douce », « le risque routier professionnel »

- > amélioration de la géolocalisation des accidents (coordonnées GPS, fiabilisation par le conseil départemental...) et du recueil des données relatives aux véhicules et aux usagers impliqués (lieu de résidence, motif de déplacement...),
- ➤ améliorer la connaissance des vitesses pratiquées en circulation (via l'utilisation des données de véhicules flottants -FCD- et via les données du conseil départemental sur les trafics et vitesses, avec discrimination PL / VL / 2RM et vélos) et lors des accidents (ordinateur de bord des véhicules accidentés),
- réunir, systématiquement, la commission d'investigation accident (CIA), pour les accidents mortels afin de partager une analyse « à chaud » des facteurs ayant conduit à l'accident avec les différents intervenants.

Enjeu « les deux-roues motorisés »

➤ expertiser certains itinéraires accidentogènes (RD 628 Sabarat - limite Haute-Garonne, sud RN 20...).

Enjeu « les conduites à risques »

➤ mobiliser les spécialistes en comportement des jeunes et seniors, pour mieux comprendre les ressorts des conduites à risques.

Enjeu « le risque routier professionnel »

- ➤ améliorer la connaissance sur les accidents de trajet domicile travail et trajet professionnel (renseignement du motif du trajet par les FSI),
- ➤ promouvoir la réalisation de diagnostics de l'accidentalité par entreprise ou secteur d'entreprises pour détecter d'éventuelles problématiques spécifiques (faits par la CARSAT et CPAM, pour partager cette connaissance).

4.b. Domaine « Éducation - Sensibilisation - Formation - Information »

• 25 orientations d'actions

Enjeu « les deux-roues motorisés »

- ➤ reconduire chaque année dans la mesure du possible des actions du type « journée sécurité moto » et « virolos ». Ce genre d'actions permettent de toucher un grand nombre de motards et de les sensibiliser à la vulnérabilité des usagers de 2RM et la nécessité d'éviter le sur-risque (alcool, vitesse, comportements...), à la sécurité en conduite (angles morts, position, trajectoire...), à l'entretien du véhicule et au port des équipements de protection individuelle obligatoires (casque, gants) et facultatifs (vêtements renforcés, airbag...),
- ➤ conforter et animer le réseau des « relais motard » (point d'information dans un commerce, avec du matériel à disposition des motards pour regonfler une roue,...) sur les itinéraires fréquentés par les deux-roues motorisés (Couserans, Pays d'Olmes et Basse-Ariège) et mobiliser les vendeurs de deux-roues motorisés et équipements pour sensibiliser également les motards à la sécurité routière,
- ➤ proposer des actions dans le cadre des manifestations organisées par les clubs moto (Pays d'Olmes, Seix et Pamiers), le Motor Show (1 fois par mois) et les concessionnaires (portes ouvertes) du département,
- > réaliser des actions à destination des conducteurs de cyclomoteurs (connaissances théoriques et pratiques, sensibilisation sur le débridage...) en valorisant les conduites responsables et les sensibiliser au port des équipements de sécurité,
- ➤ mobiliser les jeunes pour être acteurs d'actions de prévention ciblant les jeunes Mobiliser les établissements scolaires, pour que leurs élèves (dont usagers de deux-roues motorisés) soient régulièrement sensibilisés aux enjeux de sécurité routière S'efforcer de toucher les parents, via les associations de parents d'élèves et les CESC (Comités d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté),
- renforcer la communication sur les réseaux sociaux, dont à l'attention des usagers de deux-roues motorisés.

Enjeu « les conduites à risques »

- réaliser des campagnes de communication (en relais des campagnes nationales) sur les conduites à risque (alcool, drogues, vitesse, distracteurs au volant...),
- ➤ sensibiliser les organisateurs d'événements festifs et sportifs (communes, associations, clubs sportifs...) sur les risques liés à la consommation d'alcool et/ou drogue au volant et chez le piéton; promouvoir la vente de boissons non alcoolisées et/ou le principe du conducteur sobre désigné (SAM) et/ ou la mise en place de transports pour le retour à domicile (navette, taxis gratuit ou tarif modéré, co-voiturage avec conducteur volontaire...),
- ➤ faire connaître aux Policiers et Formateurs Anti-Drogues (PFAD), aux Formateurs Relais Anti-Drogues (Gendarmerie) et aux Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) l'outil « drogue » développé au niveau régional (site internet et application pour smartphone et tablette) pour leur permettre d'en parler lors des actions de prévention sécurité routière (tous publics) ; envisager des interventions communes ; informer sur les effets de la consommation d'alcool et de drogues (effet sur champ visuel, temps de réaction, réflexes...) et les risques associés,
- ➤ sensibiliser les conducteurs sur les notions de freinage et de distance de sécurité et les usagers sur les conséquences de vitesses inadaptées (une vitesse inadaptée est aussi grave qu'un excès de vitesse et plus difficile à appréhender); communiquer sur l'aspect illusoire des gains de temps sur un trajet par rapport aux risques encourus avec une vitesse excessive; promouvoir l'éco-conduite (conduite apaisée / vitesse),
- > sensibiliser les parents (via les associations de parents d'élèves notamment) à montrer l'exemple afin de bannir l'utilisation du téléphone au volant pour les générations futures de conducteurs (au même titre que mettre la ceinture ou être courtois),
- ➤ favoriser les témoignages d'usagers correspondant à la cible (des jeunes pour parler aux jeunes, etc...).

Enjeu « les nouveaux modes de mobilité dite douce »

- réaliser des campagnes d'information sur le thème du partage de la rue / route,
- > sensibiliser les piétons, les cyclistes sur leur propre comportement, leur responsabilité et les sanctions encourues,
- ➤ proposer des actions dans le cadre des grandes manifestations (Tour de France, Ariégeoises, Tour d'Occitanie, Casartelli...), mobilisant un grand nombre de cyclistes et s'appuyer les clubs vélos pour sensibiliser ces usagers,
- > s'appuyer sur les clubs de course à pied / trail pour sensibiliser leurs adhérents au partage de la route,
- inciter les cyclistes et piétons à porter les équipements de sécurité et à être visibles (port de vêtements clairs et d'équipements rétro-réfléchissants (brassards, gilet haute visibilité, parapluie...), communiquer notamment au passage à l'heure d'hiver,
- ➤ améliorer les connaissances pour circuler en sécurité (code de la route, partage de la route et de la rue, risques en circulation urbaine...), notamment dans les écoles / établissements d'enseignement via le « permis piéton » ; enseigner à circuler à vélo en sécurité (pistes vélo, rallyes...) via le déploiement du « Savoir Rouler à Vélo »,
- > mettre en place des actions spécifiques vers les seniors, en s'appuyant sur les clubs seniors,
- ➤ former les policiers municipaux à la thématique « piéton/cycliste » afin qu'ils puissent sensibiliser ces usagers autour des écoles, en agglomération plus largement (usage des passages piéton, circulation sur trottoir,...),
- > sensibiliser les aménageurs et les gestionnaires d'infrastructures aux risques spécifiques encourus par les usagers vulnérables.

Enjeu « le risque routier professionnel »

- ➤ sensibiliser les entreprises (et entrepreneurs indépendants) sur les risques routiers et les inciter à s'engager en faveur de la sécurité routière de leurs salariés, notamment au travers de la signature de la charte nationale « 7 engagements pour une route plus sure » ; chercher des relais institutionnels (CMA, U2P, CAPEB...) pour démultiplier cette sensibilisation des entreprises / entrepreneurs indépendants et relancer le « club SR entreprises » pour favoriser le partage de bonnes pratiques ; inciter les entreprises : à réaliser un plan de prévention du risque routier (PPRR) ou prendre en compte ce risque dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), à promouvoir les alternatives au déplacement en voiture (transport en communs, non déplacement : conférence tel, visio, télétravail...), à sensibiliser / former leurs salariés exposés à un risque spécifique (ex « conduite hivernale », fatigue avec horaires décalés) et à assurer un suivi de l'entretien des véhicules d'entreprise...
- > sensibiliser de la même manière les administrations (services de l'État, collectivités locales et services rattachés...): évaluation et prise en compte du risque routier (PPRR ou DUERP), sensibilisation / formation des employés, développement des alternatives au déplacement...
- ➤ mobiliser les lycées professionnels, les centres de formation d'apprentis (CFA / Purple) et de formation pour adultes (Centre universitaire), pour une information / sensibilisation des apprentis et des entreprises qui les emploient,
- > sensibiliser les employeurs et référents en entreprise aux risques liés à la conduite avec un téléphone portable.

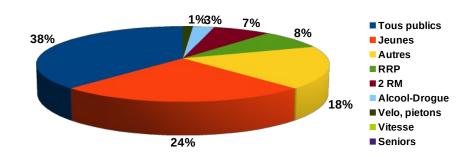
II- Le plan départemental d'actions de sécurité routière 2023

I- Le bilan du PDASR 2022

Le comité de pilotage du 24 mars 2022 avait retenu 18 actions.

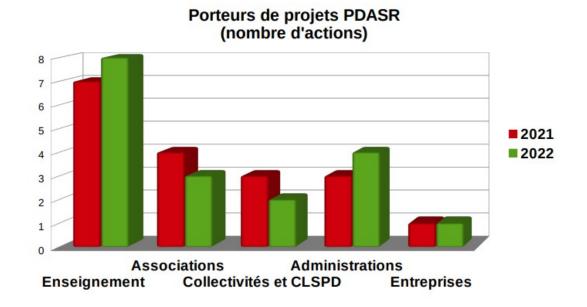
Pour rappel, la dotation initiale s'élevait à 57 120 €. La somme de 2 029 € a été restituée.

• Répartition par enjeux (actions du PDASR)



Autres: travaux en régie, achats, frais IDSR...

• Répartition par porteurs de projets (actions du PDASR)



• Bilan financier des crédits PDASR 2022

	prévu	payé	Reliquat
Actions SR	31 751,18	31 751,18	0,00
Charges fixes	667,58	667,58	0,00
AGIR + Frais déplacements	1 912,08	1 828,66	83,42
Achats	0,00	0,00	0,00
LABEL VIE	0,00	0,00	0,00
Unité Accueil Victimes	9 000,00	9 000,00	0,00
Autres dépenses	11 760,00	11 760,00	0,00
Total	55 090,84	55 007,42	83,42

DOTATION	57 120,00
----------	-----------

2- La procédure d'appel à projets

2.a. Les porteurs de projets

Les projets d'actions de prévention de sécurité routière peuvent être portés par des associations, des collectivités locales, des CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance), des administrations, les établissements scolaires, des entreprises...

Les projets proposés doivent correspondre aux enjeux et orientations d'actions prioritaires définies dans le DGO 2023-2027 (voir partie I-4.b.) mais peuvent également aborder exceptionnellement d'autres enjeux.

Des aides à leur réalisation par un financement partiel, la mise à disposition de matériel et éventuellement la mobilisation des Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) peuvent être apportés aux projets retenus.

2.b. Le calendrier

- ➤ Début décembre N-1 : appel à projets
- > Fin janvier : date limite dépôt des dossiers
- ➤ Début février : notification des crédits
- > Fin février : réunion du Pôle Compétence État pour validation des projets.
- > Début mars : notification des décisions

Pour le PDASR 2023, les porteurs de projets ont, à l'instar des années précédentes, été incités à déposer leurs demandes en ligne par le biais du portail « demarches-simplifiees.fr ». Ainsi et ce pour la troisième année consécutive, toutes les demandes nous sont parvenues et ont été traités directement en ligne via « demarches-simplifiées.fr ».

2.c. Les intervenants

Afin d'aider à la réalisation des actions, des interventions ponctuelles ou des ateliers peuvent être proposés pour étoffer les projets. Peuvent alors intervenir :

- Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (bénévoles sécurité routière),
- Les forces de l'ordre (gendarmerie, police),
- ➤ Les associations,
- ➤ Le SDIS,
- ➤ Les professionnels : auto-école, médecins...
- ➤ ...

3- Le budget prévisionnel 2023

Le budget alloué au département pour l'année 2022, au titre du BOP 207 action 2, est de **70 844** € dont 10 % de cette somme sont gelés par la Direction de la Sécurité Routière (DSR) du ministère de l'Intérieur et leur déblocage conditionné à la bonne consommation des crédits initialement versés (il convient d'engager plus de 50 % des crédits avant la fin juin).

Le comité de pilotage du PDASR réuni le 4 avril 2023 a validé la répartition suivante des crédits*:

Postes de dépenses	Prévisionnel initial	Complément
Unité d'Accueil des Victimes	9 000,00	0,00
Charges fixes	800,00	0,00
AGIR	1 600,00	1 000,00
Actions sécurité routière – Label Vie	52 360,00	3 884,00
Achats	1 200,00	1 000,00
Total	64 960,00	5 884,00

^{*}au 16/05/2023

4- Les moyens humains et matériels

4.a. Les moyens humains

En Ariège, la sécurité routière dispose d'une coordinatrice sécurité routière basée en DDT et chargée, notamment, de mettre en œuvre, suivre et évaluer le PDASR.

Elle peut s'appuyer pour remplir ses missions, sur les bénévoles du pôle d'appui régional.

Les réunions nationales et régionales « coordinateurs », ou encore le réseau en ligne avec la plateforme Hermès de la Délégation à la Sécurité Routière sont également des sources d'informations, d'échanges et de partages d'expériences intéressantes.

Les administrations et les collectivités territoriales sont régulièrement invitées à désigner un correspondant sécurité routière. En Ariège, 112 collectivités ont un référent.

La sécurité routière ariégeoise peut également compter sur un réseau de 17 IDSR dont 1 CM2RM, sollicités régulièrement.

4.b. Les moyens matériels

Le matériel à disposition est le suivant :

- > un simulateur de conduite automobile,
- > un simulateur deux-roues motorisé,
- > un pack prévention alcool,
- > une valise alcool,
- > simulateur de vieillissement et handicap,
- ➤ un barnum 3m x 3m
- des grilles de présentation,
- ➤ des présentoirs type « roll-up ou kakemono » sur divers thèmes (alcool, drogue, fatigue au volant, vélos, motos, téléphone...),
- > des éthylotests,
- > divers types de goodies,
- > des tests code de la route
- ➤ de la documentation, films, affiches et flyers concernant diverses thématiques,
- ➤ ...

5- Les actions locales de sécurité routière pour l'année 2023

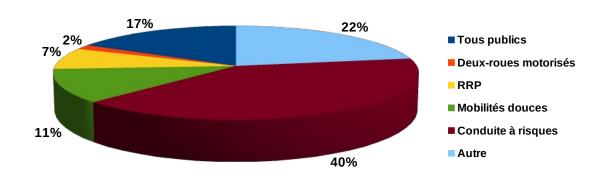
26 projets déposés via la plateforme "demarches-simplifiees.fr" ont été examinés par le comité de pilotage du PDASR, le 4 avril 2023 (détail en annexe).

Le montant total des subventions attribuées aux porteurs de projets est de 31 683 €.

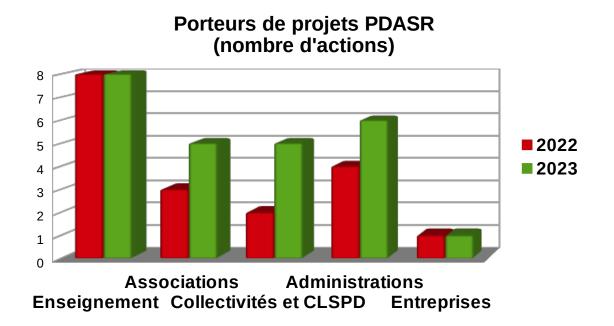
Sur les 26 dossiers examinés, 1 n'était pas éligible à une subvention au titre du PDASR.

19 demandes bénéficieront d'une aide sous forme de subvention, 6 seront financées en régie.

• Répartition par enjeux



• Répartition par porteurs de projets



En supplément des aides accordées pour la réalisation d'actions de prévention, une subvention de 9 000,00 € est également accordée à l'Unité d'Accueil des Victimes (UAV09) située à Pamiers, à la Maison de la Sécurité routière. Cette subvention est attribuée à 3 associations sur la base d'une convention tripartite entre d'une part l'État, d'autre part le CHIVA (Centre hospitalier intercommunal des vallées de l'Ariège) et les associations suivantes :

- ➤ ASJOA (Association de Soutien Judiciaire et d'Orientation de l'Ariège),
- ➤ ASDEA (Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant aux Aînés de l'Ariège),
- ➤ CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

<u>Pour rappel, les missions auprès des victimes et ou familles de victimes de la route, confiées à</u> l'Unité d'Accueil des Victimes au titre de la sécurité routière sont :

- > assurer une prise en charge globale avec un examen médical et la rédaction d'un certificat circonstancié, et en orientant si besoin vers les services compétents,
- > proposer après les soins, un soutien psychologique et orienter,
- ➤ favoriser l'information des victimes sur leurs droits et les orienter vers des acteurs pouvant les prendre en charge :
 - ✓ information juridique : droit des victimes, procédures adaptées,
 - ✓ orientation vers les services sociaux.
 - ✓ information sur les structures associatives existantes.

De plus, en juin 2023, se tiendront des états généraux de la sécurité routière avec un focus sur les jeunes et les seniors. 2 tables rondes seront organisés sur les thèmes « Comprendre les conduites à risques » et « Optimiser la politique de sécurité routière ». Le budget prévu pour organiser cet évènement avoisinera les $12\ 000\ \epsilon$.

III- La politique de communication

1- Communiquer sur la mise en œuvre du PDASR

L'élaboration, la mise en œuvre et les résultats du PDASR feront l'objet d'une médiatisation afin d'assurer auprès des différents acteurs et du grand public la transparence indispensable des principes, des objectifs et des modalités principales d'action contre l'insécurité routière. Cette communication contribue en outre à la sensibilisation de tous à la sécurité routière.

2- Communication auprès des acteurs et du grand public

Le PDASR est transmis pour information à la Délégation à la Sécurité Routière et il fait l'objet d'une communication aux partenaires locaux.

L'information du grand public se fera par voie de presse. À cet effet, la DDT, pour la partie coordination sécurité routière, transmettra à la préfecture, tous les éléments concernant les actions de prévention importantes ou innovantes réalisées dans le département et qui méritent d'être médiatisées.

Les nouveaux systèmes d'informations tels que Facebook, Tweeter ou le site internet des services de l'État représentent désormais des relais dont il est difficile de se passer pour toucher un maximum d'usagers et impliquer ainsi chaque citoyen dans son rôle d'acteur de la cité et donc acteur de la sécurité routière. Leur utilisation, qui s'est intensifiée ces dernières années, devra se poursuivre.

3- Communication sur l'accidentologie départementale

Les chiffres mensuels et le bilan annuel seront publiés sur le site des services de l'État.

Une présentation semestrielle de l'accidentologie départementale sera réalisée par la préfecture aux médias.

IV- L'évaluation des résultats

• Évaluation du plan départemental d'actions de sécurité routière

Un bilan qualitatif, quantitatif et financier sera présenté au comité de pilotage une fois par an et ainsi que lors de la réunion annuelle commune IDSR – ODIR qui réunit les bénévoles de la sécurité routière et les membres de l'observatoire départemental de l'insécurité routière.

Au regard des évolutions de l'accidentologie, les orientations d'actions de sécurité routière pourront être revues pour agir plus efficacement en faveur de la baisse de l'accidentalité départementale.



• Détails des actions de PDASR examinées par le comité de pilotage

PORTEUR du projet	Action Nouvelle	Partenaires	Titre de l'action	Enjeux	Public	Coût total action	Subvention accordée
COMMUNE DE SAINT FELIX DE RIEUTORD ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE 2 ALL DES ECOLIERS 09120 SAINT-FELIX-DE-RIEUTORD FRANCE	OUI	partenariat acquis : moniteur MCF et association génération vélo.	savoir rouler à vélo	Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel)	Élèves	1000	500
LYCEE POLYVALENT RTE DE LIMOUX 09500 MIREPOIX FRANCE		CEDER09 (acquis) Association Pilotes Police Gendarmerie (acquis) Auto/Moto/Rodéo (acquis) Sapeurs-Pompiers de Mirepoix (sollicités) Gendarmerie Nationale (sollicitée) Mairie de Mirepoix (sollicitée)	Journées de sensibilisation à la sécurité routière	L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes, Les deux roues motorisées	Élèves	3500	3500
RESEAU CANOPE TELEPORT 1 AV DU FUTUROSCOPE CS 80158 86961 FUTUROSCOPE CEDEX FRANCE			Déploiement de l'Escape ganée "Retour de soirée" sur l'Ariège	L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes, Autres (préciser)	Jeunes (hors scolaire), Élèves	9000	200
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES 139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12 FRANCE		- E.C.F Pamiers (moniteur + site) - intervenants extérieurs (FFMC 09) - mécanicien moto (à confirmer) - SDIS 09	JOURNEE SECURITE MOTO (Jean-Jacques BLOY) année 2023	Les deux roues motorisées	Motards	2000	Régie (estimat ion 2000 €)
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES 139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12 FRANCE		Mairie de USSAT LES BAINS Coordinatrice sécurité routière DDT 09 + monsieur Moto DIRSO FFMC	RELAIS VIROLOS	Les deux roues motorisées	Motards	1000	Régie (estimat ion 1500 €)
COMMUNE DE PAMIERS MAIRIE PL DU MERCADAL BP 167 09101 PAMIERS CEDEX FRANCE	OUI ECOLE CAZALE	Partenariat acté avec le service éducation de la ville de Pamiers - participation des ETAPS à la classe de découverte Partenariat avec la prévention Maif.	Validation du savoir rouler en sécurité	Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel), Autres (préciser)	Élèves, Cyclistes	1500	1200
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES 139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12 FRANCE	OUI	Coordinatrice sécurité routière	Reprise de guidon 2023	Les deux roues motorisées	Motards	80	Régie (estimat ion 200 €)
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES 139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12 FRANCE	OUI	Coordinatrice sécurité routière	Reprise de guidon 2023	Les deux roues motorisées	Motards	200	Régie (estimat ion 200 €)
SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES 139 RUE DE BERCY 75572 PARIS CEDEX 12 FRANCE	oui	Dirso pour la signalisation Communauté des communes hautes vallées de l'Ariège Intervenants extérieurs à définir	ACTION DE LUTTE CONTRE LA SOMNOLENCE ET LES DISTRACTEURS	Le risque professionnel, Les seniors, Les jeunes	Jeunes (hors scolaire), Séniors, Actifs, Tous publics	800	Régie (estimat ion 800 €)

CTRE DEP D EDUCATION ROUTIERE L ARIEGE KARTING AIGUES-VIVES LE PLANO 09600 AIGUES-VIVES FRANCE		APPG	RALLYE CITOYEN	Les jeunes, L'alcool et/ou les stupéfiants	Élèves	2139.60	2139
COLLEGE LOUIS PASTEUR RUE JACQUARD BP 87 09300 LAVELANET FRANCE		Comité Handisport de l'Ariège, acquis. APPG, acquis.	Prévention et sensibilisation à la sécurité routière.	L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes, Les deux roues motorisées, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel)	Élèves	2180	1679
UNION PATRONALE ARIEGE PYRENEES ZI DU PIC 5 RUE CLEMENT ADER 09100 PAMIERS FRANCE		Canopé Groupement de la Gendarmerie de l'Ariège Education Nationale Purple Campus CFA de Foix Etat/Préfecture	Club Sécurité Routière Entreprises	L'alcool et/ou les stupéfiants, Le risque professionnel, Les jeunes, Autres (préciser)	Élèves, Actifs, Tous publics, Motards	12745	3910
ETAB REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE EREA 1 CHE DE PIC BP 177 09103 PAMIERS CEDEX FRANCE		Association Pilotes de Police Gendarmerie 31 (acquis) MAIF (acquis) Police nationale (attente de réponse) Police municipale de Pamiers (acquis)	Journée de prévention de sécurité routière	L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes, Les deux roues motorisées	Élèves	1239	1239
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ARIEGE SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE 7 RUE LIEUTENANT PAUL DELPECH BP 40077 09008 FOIX CEDEX FRANCE	OUI	APPG partenariat acquis	Rallye santé et prevention des risques	Le risque professionnel, L'alcool et/ou les stupéfiants, Les deux roues motorisées, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel), Autres (préciser)	Cyclistes,	1648	1648
COLLEGE VICTOR HUGO 6 RUE DU COLLEGE 09300 LAVELANET FRANCE		Comité Handisport de l'Ariège, acquis. APPG, acquis.	Prévention et sensibilisation à la sécurité routière.	L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes, Les deux roues motorisées, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel)	Élèves	2180	1679
FEDERATION FRANÇAISE DES MOTARDS EN COLERE F F M C 09 6 RUE LAMARTINE 09600 LAROQUE D'OLMES FRANCE	OUI	FFMC 09 MUTUELLE DES MOTARDS	relais calmos	Les deux roues motorisées	Motards, Tous publics	558	558
COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES HOTEL DIEU LA VILLE 09190 SAINT-LIZIER FRANCE		Oui avec la Mairie de Saint Girons Oui avec la communauté de communes et ses services: acquis Oui avec le CDER: acquis Oui avec Groupama: acquis Oui avec Groupama: acquis Oui avec Ecoute et voir: acquis Sollicitation du partenariat avec la Gendarmerie Nationale et les pompiers par lettre officielle Acquis avec le Lycée du Couserans, le Lycée Professionnel Aristide Bergès et François Camel	Journées de prévention du risque routier	L'alcool et/ou les stupéfiants, Le risque professionnel, Les seniors, Les jeunes, Les deux roues motorisées, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel), Autres (préciser)	Tous publics	7288	4500

COMMUNAUTE DE COMMUNES COUSERANS-PYRENEES HOTEL DIEU LA VILLE 09190 SAINT-LIZIER FRANCE	OUI	Oui avec la communauté de communes et ses services: acquis Oui avec le CDER: acquis Oui avec la Prévention Maif Oui avec la MAE-Solidarité Sollicitation du partenariat avec la Gendarmerie Nationale et les pompiers par let	Opération « bien vu « pour les collégiens	Les jeunes, Les deux roues motorisées, Les modes "doux" (marche, vélo, engios de déplacement personnel), Autres (préciser)	Élèves	1640	1400
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE 6 CRS IRENEE CROS 09000 FOIX FRANCE	OUI	Nous bénéficions d'un réseau important d'établissements scolaires et de structures jeunesses que nous pourrons mobiliser sur cette question.	Mobilité et sécurité: sensibilisation aux risques routiers en lien avec la consommation de produits psychoactifs / utilisation de téléphone	L'alcool et/ou les stupéflants, Les jeunes, Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel), Les deux roues motorisées, Autres (préciser)	Jeunes (hors scolaire), Élèves, Motards, Cyclistes, Piétons, Actifs	5771	1000
COMMUNE DE PAMIERS MAIRIE PL DU MERCADAL BP 167 09101 PAMIERS CEDEX FRANCE		Un encadrant service médiation prévention Matériel à coktail et porte clé SAM à compléter avec quelques achats Outils de com SAM (affiches tracts) Voiture municipale pour les déplacements LUNETTES DE SIMULATION ALCOOLEMIE	BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE OPERATIONS SAM	L'alcool et/ou les stupéfants, Les jeunes	Jeunes (hors scolaire), Élèves, Actifs	5260	2500
COLLEGE DEPARTEMENTAL RTE DE LIMOUX 09500 MIREPOIX FRANCE		- Centre départemental d'éducation routière (partenariat acquis). - Gendarmes du F.R.A.D (partenariat sollicité). - Réseau Canopé de l'Ariège (partenariat acquis).	Journée de sensibilisation à la sécurité routière.	L'alcool et/ou les stupéfiants, Les jeunes, Les deux roues motorisées	Élèves	1250	1100
LYCEE GENERAL DU COUSERANS ESP MENDES FRANCE BP 113 09200 SAINT-GIRONS FRANCE		acquis : Communauté des Communes : Juliette Frossard (chargée de mission "Mobilité") Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) : Mme Servat Gendarmerie de Saint- Girons : lieutenant Giacomoni Lycée Gabriel Fauré de Foix : CPE : Mme Laguri	Sensibilisation à la sécurité routière	Les modes doux (marche, vélo, engins de de déplacement personne)	Élèves	302	302
ASS DEP AMIS PAREN ENFAN ADULT INADAP SERVICES CENTRAUX SERVICES CENTRAUX 5 RTE DE GUILHOT 09100 BENAGUES FRANCE		CENTAURE OCCITANIE 31150 BRUGUIERES	Sensibilisation aux risques routiers, à l'éco conduite et la conduite sur route glissante	L'alcool et/ou les stupéfiants, Le risque professionnel	Actifs	7438	Non éligible
VEL09 32 AV DU GENERAL LECLERC 09000 FOIX FRANCE		Pas de partenaire.	Campagne de sensibilisation des cyclistes aux dispositifs d'éclairage	Les modes "doux" (marche, vélo, engins de déplacement personnel)	Cyclistes	350.2	350
CTRE DEP D EDUCATION ROUTIERE L ARIEGE KARTING AIGUES-VIVES LE PLANO 09600 AIGUES-VIVES FRANCE		CDER SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Atelier de prévention à la conduite des EDPM trottinette électrique		Tous publics	2279.63	2279



SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE